

Ministère de l'Economie

Le 9 novembre 1988  
ORIG: DANOIS  
TRADUCTION FRANCAISE

Monsieur Jacques DELORS  
Président de la Commission Européenne  
Rue de la Loi 200  
1049 Bruxelles  
Belgique.

Cher Jacques Delors,

Comme suite à la dernière réunion du Conseil ECOFIN du 7 novembre, je vous sou mets, au nom du Gouvernement danois, les commentaires relatifs au travail effectué au sein du Groupe Delors, à propos de la coopération monétaire.

Les avis formulés sont le signe d'une évolution des points de vue du Gouvernement danois à cet important sujet.

Je joins copie du texte écrit de mes propres commentaires.

## Le marché intérieur et la coopération monétaire

La question de la création d'une Banque centrale européenne préoccupe les médias depuis quelques années. La coopération monétaire demeurera à l'ordre du jour au cours des prochains mois.

### Les conclusions du Sommet de Hanovre

Lors de la réunion du Conseil européen de Hanovre, les 27 et 28 juin 1988, il a été décidé de créer un comité spécial composé de 17 membres et chargé d'étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à l'union économique et monétaire. Ce comité se compose des présidents et gouverneurs des banques centrales des 12 Etats membres, qui participeront aux travaux à titre individuel, et non pas en tant que représentants des institutions qu'ils dirigent, du Président de la Commission M. Jacques DELORS, d'un autre commissaire et de trois experts indépendants, parmi lesquels le professeur Niels THYGESSEN, de l'Université de Copenhague. Ce comité soumettra ses conclusions aux ministres de l'économie et des finances, qui les présenteront lors du Conseil européen de Madrid, en juin 1989.

A l'origine de la création de ce comité, il y a le fait qu'en 1988, on a entendu dire un peu partout que les pays de la CE devraient s'efforcer de créer une Banque centrale européenne commune. L'idée de la création d'une telle institution a été lancée par l'ancien ministre français des finances, M. BALLADUR, lors d'une conférence à Paris, en 1987. M. BALLADUR s'inspirait vraisemblablement des travaux du comité pour l'union monétaire de l'Europe, dirigé par les deux "pères" du SME, l'ancien Valéry GISCARD d'ESTAING. Une telle idée n'est cependant pas fondamentalement nouvelle. Elle entrait en effet dans les plans d'union économique et monétaire du début des années 70, tels que le plan WERNER.

Ainsi, la résolution du Conseil du 22 mars 1971 concernant l'union économique et monétaire déclarait déjà que la Communauté doit s'efforcer de former "un ensemble monétaire individualisé au sein du système international, caractérisé par la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité, conditions indispensables à la création d'une monnaie unique, et comportant une organisation communautaire des banques centrales". Il ne s'agit donc pas d'un nouveau plan, mais d'un ancien plan que l'on tente désormais d'actualiser.

### Pourquoi cette question revient-elle maintenant à l'ordre du jour?

Il y a à cela plusieurs raisons. On peut distinguer, d'une part, des motifs économiques et politiques, et, d'autre part, des raisons de politique nationale et de politique européenne.

Si l'existence d'une banque centrale européenne n'est pas une condition nécessaire de la réalisation du marché intérieur, du moins en constitue-t-elle la suite logique du point de vue économique. Une incertitude sur les taux de change serait évidemment incompatible avec un véritable marché unique. Des taux de change fixes permettraient notamment de réduire les frais inhérents aux transactions et à l'information. En juin 1988, le Conseil des ministres de l'économie et des finances (ECOFIN) a pris la décision historique de supprimer d'une manière générale d'ici le 1er juillet 1990 au plus tard toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les Etats membres.

Une coordination plus étroite des politiques nationales en matière monétaire et en matière de taux de change réduira les possibilités de spéculation sur les changes. De même, un renforcement du système monétaire européen pourrait se traduire par une moindre dépendance vis-à-vis des fluctuations du dollar.

Du point de vue politique, une coopération monétaire plus étroite est susceptible d'assurer une répartition plus large des efforts d'adaptation dans la coopération au sein du SME. A cet égard, on peut citer par exemple l'organisation de la politique aussi bien monétaire que financière, mais aussi la stabilisation des taux de change pratiquée actuellement par le biais d'intervention. Tous ces aspects ont également été discutés d'une manière plus générale dans le cadre du SME sous la rubrique "l'asymétrie du SME".

#### Où cela nous mènera-t-il?

L'idée d'une Banque centrale européenne a eu ainsi pour résultat concret une reprise étonnamment rapide de la discussion sur le renforcement progressif du SME. Cette discussion a commencé en 1982, à un moment où il était clair qu'il était impossible de passer à la deuxième étape de l'union économique et monétaire, qui prévoyait la création d'un fonds monétaire européen. Cette discussion avait par ailleurs été provisoirement close par l'accord dit de Bâle-Nyborg, conclu à l'automne 1987 sous la présidence danoise, et qui prévoyait notamment des possibilités plus grandes en matière de financement des crédits d'intervention, et une coopération plus étroite en matière de politique des taux d'intérêt.

#### Perspectives à court terme

A court terme, les discussions du groupe DELORS inciteront probablement à poursuivre la stratégie d'une évolution pragmatique et progressive adoptée au début des années 70, après l'échec des plans d'union économique et monétaire élaborés à l'époque. Cela peut prendre la forme, par exemple, d'un renforcement du comité des gouverneurs des banques centrales actuel dans le cadre d'un renforcement général de la coordination des politiques économiques, ou d'une amélioration des possibilités d'intervention. Il faut également s'attendre à de nouvelles propositions visant à renforcer le rôle du SME et de l'Ecu. De même, des pressions croissantes seront exercées sur l'Angleterre pour l'inciter à se rallier entièrement au SME, et également sur l'Italie, pour l'inciter à réduire les marges de fluctuation de la

lire, qui sont particulièrement étendues. L'adhésion de l'Espagne au SME fera probablement aussi l'objet de discussions. En 1989, il faut s'attendre à des négociations sur l'inclusion de la peseta et de l'escudo dans l'Ecu. Ce renforcement de la coopération au sein du SME pourrait inciter la Suède et la Norvège à se rapprocher davantage du SME.

### Perspective à long terme

La question de la création d'une banque centrale européenne et les travaux du groupe DELORS joueront un rôle central dans l'évolution future de la coopération communautaire en matière économique et monétaire. Il est vraisemblable que les travaux du groupe DELORS seront à l'origine de nouveaux progrès, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des modifications institutionnelles.

On peut également penser que les discussions futures aboutiront à des propositions d'objectif à long terme, qui, contrairement aux propositions antérieures, telles que le plan WERNER, exerceront une influence concrète sur la politique pratique. Il est toutefois indéniable qu'eu égard aux niveaux d'ambition différents selon les pays on aboutira à des formes de coopération dont l'intensité variera selon les pays. La coopération monétaire actuelle constitue d'ores et déjà la concrétisation la plus importante de l'idée d'une Communauté à plusieurs vitesses.

Un élément décisif dans les discussions au niveau communautaire sera la question de savoir dans quelle mesure la république fédérale d'Allemagne et la France pourront concilier leurs points de vue traditionnellement divergents en ce qui concerne les priorités de la politique économique, qui, pour l'Allemagne, doit viser en premier lieu à lutter contre l'inflation? Une autre pierre d'achoppement éventuelle est le degré d'indépendance d'une Banque centrale européenne à l'égard des gouvernements. Le Conseil économique et financier franco-allemand nouvellement créé pourra probablement jouer un rôle important à cet égard. De même, le fait que la présidence de la CE échoira à la France directement après le Conseil européen de Madrid pourrait être important. Si la France et l'Allemagne montrent l'exemple en matière de rapprochement réciproque, le Royaume-Uni sera d'autant plus soucieux de ne pas rester en dehors.

### Attitude du gouvernement danois

Le gouvernement danois estime que le renforcement de la coopération monétaire revêt une importance fondamentale pour le Danemark. En effet, avec son économie relativement peu importante orientée vers l'exportation, le Danemark tirerait un avantage particulier de l'existence de taux de change stables.

Cela est d'autant plus vrai que le désordre monétaire peut constituer une menace pour le niveau des prix communautaires des produits agricoles.

En outre, l'expérience a montré au Danemark que la coopération au sein du SME représente un point de départ utile pour maîtriser l'inflation et l'évolution des taux d'intérêts.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement danois continue à être favorable à un renforcement progressif de la coopération au sein du SME. En tout état de cause, la création d'une banque centrale européenne exige une coordination plus large des politiques économiques, qui requerra beaucoup de temps et des modifications du traité, car, en vertu de l'Acte unique, des modifications institutionnelles de la coopération au sein du SME ne peuvent avoir lieu que par des modifications du traité.